

# PREIXAN

## Avenir

Bulletin de Preixan n°147

Juillet 2018

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PPRI 2018

L'arrêté préfectoral n°DDTM-SPRISR-2018-017 du 8 juin 2018 prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au Plan de Prévention des Risques d'Inondations de la Haute-Vallée des communes riveraines de l'Aude dont Preixan fait partie.

Le dossier papier soumis à l'enquête est consultable dans toutes les mairies concernées par cette enquête. Il est mis à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, qui se tiendra du lundi 2 juillet à 8h00 au 8 août 2018 17h00 inclus. A Preixan, le dossier est disponible aux jours et horaires d'ouverture du secrétariat de mairie, à savoir les lundi, mardi, mercredi, jeudi de 8h à 10 h et de 13h30 à 17h30 ainsi que le vendredi de 8h à 12h.

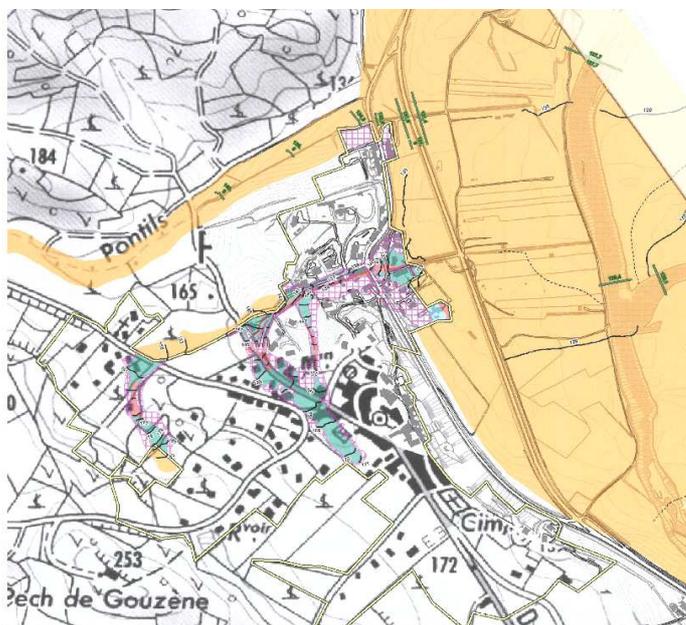
Un commissaire enquêteur tiendra une permanence en mairie de Preixan le vendredi 13 juillet de 8 h à 12h.

Une version dématérialisée du dossier est consultable sur :

<http://www.aude.gouv.fr/enquete-publique-du-02-juillet-au-08-aout-2018-a10311.html>

Le public pourra :

- consigner ses observations et ses propositions sur le registre d'enquête papier ouvert à cet effet dans chaque mairie et/ou sur le registre d'enquête dématérialisé : <http://www.registre-dematerialise.fr/810>
- adresser ses observations et propositions à l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête par voie postale en mairie de Couiza – Route des Pyrénées – 11190 COUIZA ou par voie électronique à l'adresse suivante : [ppri-hv-aude@audef.gouv.fr](mailto:ppri-hv-aude@audef.gouv.fr)



Dans ce numéro :

#### • Communiqués

Avis Enquête publique PPRI 2018

Horaires d'été des services

administratifs

Accès limité au stade

Zérophyto dans les espaces publics

Registre Canicule

Été : conseils de bon voisinage

Obligation d'entretien des végétaux

Capture des chats errants

Rentrée des classes 2018

Station de remplissage

Transport scolaire

Grenier ambulant du Parchemin

#### • Vie locale

École : 2 preixanais à l'honneur

Rugby à XIII : 2 preixanais

champions de France

Joli final de l'ASCP

Fête locale avec le Comité des Fêtes

#### • Infolettre électronique

### HORAIRES D'OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE ET DU SECRETARIAT DE MAIRIE DURANT L'ÉTÉ 2018

\* Agence postale communale :

**Ouverture aux heures habituelles.**

**Fermeture le mercredi 11 juillet, après-midi, ainsi que le samedi 14 juillet et mercredi 15 août.**

\* Secrétariat de mairie :

**Du lundi 13 août au vendredi 31 août : Ouverture de 9h à 12h du lundi au vendredi.**

**Fermeture le mercredi 15 août.**

## ACCÈS LIMITÉ AU STADE DU BREIL



L'installation de plots en béton limite dorénavant l'accès à l'entrée du stade du Breil aux véhicules d'une largeur de plus de 2 mètres.



300 mètres en amont, un panneau d'informations a été installé, portant sur cette limitation d'entrée au stade.

## LE ZÉROPHYTO DANS LES ESPACES PUBLICS, C'EST PARTI !

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la loi Labbé et la loi de la transition énergétique pour la croissance verte interdisent l'utilisation de produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et les établissements publics sur les voiries, mais aussi dans les espaces verts, forêts et promenades ouverts au public.

**Les parcs, jardins et autres espaces verts constituent des lieux de vie importants pour les habitants d'une collectivité. Espace de loisirs et d'échanges pour chacun d'entre nous, il est nécessaire d'y limiter les pollutions et de favoriser une gestion durable des végétaux et des espaces.**

### Les particuliers également concernés !

Cette mesure s'est accompagnée, en 2017, de la fin de la vente en libre-service des pesticides et, en 2019, de l'interdiction de l'usage des pesticides par les particuliers.

L'arrêt total des produits phytosanitaires implique un changement de pratique nécessaire des services d'entretien de la commune et une nouvelle vision vis-à-vis de l'herbe.

### Mais au fait, que sont les produit phytosanitaires ?

Les produits phytosanitaires (appelés aussi pesticides) sont les substances ou les préparations utilisées pour lutter contre les organismes jugés indésirables (plantes, animaux, champignons ou bactéries). On range dans cette catégorie les herbicides (ex : glyphosate), les insecticides, les fongicides et les bactéricides.

### Pourquoi doit-on réduire l'usage des pesticides ?

**Les pesticides sont nocifs pour la santé et l'environnement.**

L'utilisation de ces produits dans les villes et villages expose directement les populations (notamment vulnérables comme les enfants et personnes âgées) à ces substances qui peuvent **présenter des risques graves à court et moyen termes : risque cancérigène, dégradation de la fertilité, perturbations hormonales ...**

**Ces produits contaminent l'ensemble des compartiments de l'environnement : air, sol et eau.**

En zone urbanisée, ces produits sont appliqués sur des surfaces imperméables (trottoirs) et sont transportés par les eaux de ruissellement pour atteindre le réseau pluvial jusqu'au milieu naturel qu'elles polluent : rivières, lagunes du littoral et nappes d'eau souterraines.

.../

.../

Outre la dégradation de la qualité de l'eau, les **pesticides affectent ainsi l'ensemble de la faune et de la flore, en particulier pour l'Aude et ses affluents.**

**1 seul gramme de substance active suffit à polluer 10.000 m<sup>3</sup> d'eau**, soit la consommation d'une famille de 4 personnes pendant 30 ans, soit un fossé de plus de 10km de long.

**À PREIXAN, le changement de pratique, c'est aujourd'hui !**

Consciente des risques, la commune s'est lancée dans cette démarche via la réalisation d'un **Plan de Désherbage**. Il s'agit d'un outil qui permet de mettre en place un plan d'actions pour accompagner ce changement et aboutir à une gestion de nos espaces sans produit phytosanitaire et économes en eau.

**Cette étude et son plan d'action sont subventionnés par l'Agence de l'Eau.**

**Cette démarche est pilotée par Carcassonne Agglomération dans le cadre de sa compétence Eau Potable.** L'agglomération est alimentée par 40 captages, les plans de désherbage sont parties intégrantes des mesures de protections mises en place afin de préserver la qualité de l'eau de ces captages.

**De nombreuses solutions existent pour arriver à cet objectif !**

La transition vers le Zérophyto est possible mais implique une approche différente de l'entretien communal. Un des paramètres à considérer, notamment, est la gestion du temps. En effet, pour un même résultat visuel, un passage en chimique équivaut à minima à six passages en mécanique, thermique ou manuel.

Dans ce cadre, un changement de pratique demande aux agents une réorganisation du travail et une priorisation de l'entretien. Aujourd'hui, la présence de végétation spontanée dans les espaces urbains n'est pas synonyme d'un abandon en terme d'entretien, mais plutôt d'un environnement plus sain, sans pesticide.

**Acceptation de la végétation spontanée.**

Bien que la commune **mette tout en œuvre pour obtenir un entretien satisfaisant**, il est nécessaire d'aboutir à plus de tolérance vis-à-vis des herbes spontanées. Dans la continuité de cette démarche, la participation de tous est indispensable. **En effet, nous sommes tous concernés par cette problématique dans notre quotidien (jardins, potager...).**

**L'herbe en ville, ce n'est ni sale, ni dangereux !**

**Actions curatives** : désherbage manuel (binette, sarcloir,...), désherbage mécanique, désherbage thermique.

**Actions préventives :**

- ◆ revoir notre conception des espaces publics : diminuer la part de minéral (béton, goudron) pour remplacer par des végétaux faciles d'entretien tels que pavés de verdure pour les parkings.
- ◆ Employer des techniques alternatives telles que le paillage ou l'emploi de plantes couvre-sols. L'objectif est d'occuper l'espace pour faire compétition aux herbes indésirables.



Désherbage thermique



### PLAN CANICULE : INSCRIPTION SUR LE REGISTRE

Peuvent être inscrites sur le registre nominatif, uniquement à leur demande, les personnes âgées de 65 ans et plus et résidant à leur domicile, les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et résidant à leur domicile, et les personnes adultes handicapées résidant à leur domicile.

Ce recensement permettra aux personnes inscrites de bénéficier d'une intervention ciblée auprès d'elles, en cas de déclenchement du « plan d'alerte canicule » par le Préfet.

### L'ÉTÉ : POUR UNE BONNE ENTENTE AVEC SES VOISINS

**Écouter de la musique** : gare au tapage, même diurne.

Le tapage n'est pas forcément nocturne ; si vous abusez de votre enceinte sans fil dans la journée, les voisins peuvent demander l'intervention des gendarmes.

**Le barbecue** : c'est tentant, mais avec modération. Pour une utilisation quotidienne, les voisins peuvent vous demander d'en réduire la fréquence. Dans les lotissements, l'usage du barbecue obéit au règlement intérieur.

**Brûler mes déchets verts** : ce n'est plus possible. Les mauvaises herbes, les résidus de la tonte et autres déchets verts doivent être déposés à la déchetterie.

**Couper les branches de l'arbre de votre voisin** : si les arbres de votre voisin envahissent votre terrain, vous n'avez pas le droit de les couper vous-même. En revanche, votre voisin a l'obligation légale d'élaguer ses arbres. S'il refuse à le faire, vous pouvez saisir le tribunal d'instance pour l'y contraindre.

**Utilisation de matériel bruyant (tondeuse, perceuse, etc)** : Les décibels émis par une tondeuse, une perceuse sont des nuisances sonores reconnues. L'utilisation en est réglementée : ces outils doivent être au repos les dimanches et jours fériés et entre 12h et 14h les jours de semaine et à compter de 19h jusqu'au lendemain 7h en semaine.

### LE DÉBROUSSAILLEMENT ET L'ENTRETIEN DES VÉGÉTAUX EST ÉGALEMENT OBLIGATOIRE

Si vous avez des haies, des arbustes et/ou des arbres qui **bordent votre terrain et qui dépassent sur la voie publique vous avez des devoirs.**

Vous avez l'obligation d'entretenir aussi bien vos arbres que vos haies. Si ceux-ci dépassent sur la voie publique et que vous ne les taillez pas, cela est considéré comme de l'embaras de la voie publique, vous risquez une contravention de 4<sup>ème</sup> classe.

### RÉSULTAT DE LA PREMIÈRE CAMPAGNE DE CAPTURE DE CHATS ERRANTS POUR STÉRILISATION ET IDENTIFICATION

La première campagne de capture, de stérilisation et d'identification des chats errants s'est achevée le 30 juin 2018. **Treize animaux libres ont pu être stérilisés et relâchés.** Remerciements à Mme Biver Danièle qui s'est investie aux côtés de la mairie. **La prochaine campagne se déroulera à partir du mois de septembre prochain.** Toute personne, témoin de présence de chats errants dans son quartier ou/et désireuse de participer aux futures captures est invitée à se faire connaître en mairie.

### RENTRÉE DES CLASSES 2018

La rentrée des classes aura lieu, pour **l'école de Preixan, le lundi 3 septembre 2018.**

Les **tickets de cantine seront à déposer avant le vendredi 31 août 2018, 17 heures**, dans l'une des boîtes aux lettres dédiées aux entrées des écoles de Rouffiac et de Preixan.

## STATION DE REMPLISSAGE - RAPPEL DES RÈGLES DE BON USAGE

Une station de remplissage est aménagée depuis plusieurs années au chemin du muscat afin de permettre le remplissage de cuves à eau. **Cette eau provient d'une source naturelle** et approvisionne une cuve de 6 000 litres, enterrée sous la station .

**Cette ressource est précieuse et n'est pas inépuisable.**

**Certains principes de précautions sont à suivre lors de chaque utilisation afin de sécuriser l'approvisionnement en eau, de préserver cette ressource précieuse et protéger l'environnement naturel et humain.**

Il s'agit de :

- ◆ préserver la discontinuité hydraulique pour éviter le retour d'éventuels produits nocifs présent dans la cuve vers le circuit d'eau de la source en amont. Une potence à col de cygne est en place mais il faut veiller à ce que le tuyau ne trempe pas dans la cuve et ne soit pas en contact avec l'eau remplissant la cuve ;
- ◆ maîtriser le volume d'eau afin d'éviter tout débordement de la cuve.  
Un compteur volumétrique est en place ;
- ◆ réduire au maximum le temps de remplissage pour éviter un relâchement de la surveillance. La consigne est de rester présent et attentif.



**Cette station n'est pas une station de lavage.**

**Aucun lavage de véhicule motorisé ou non n'est autorisé.**

## RENOUVELLEMENT ET/OU PREMIÈRE INSCRIPTION AU TRANSPORT SCOLAIRE

La période d'inscription ou renouvellement au transport scolaire a débuté le 2 mai 2018 et **s'achèvera le 31 juillet 2018.**

**Aucune demande ne sera traitée par les services de la RTCA après cette date.**

À l'aide de vos identifiants, cette démarche **s'effectue exclusivement en ligne sur le site RTCA** sur l'adresse suivante : <http://rtca.carcassonne-agglo.fr> (rubrique « Nos lignes » puis « Transport Scolaire »).

Vous trouverez, également sur ce site, l'ensemble des informations relatives au transport scolaire sur le territoire de Carcassonne Agglo.

## DATES DE PASSAGE DU PARCHEMIN : RECYCLERIE ITNÉRANTE

Le grenier ambulant de l'association « LE PARCHEMIN » de Limoux **sera installé sur le parking du foyer municipal** les jours et horaires suivants :

Le **jeudi 26 juillet 2018** : de 10h15 à 13h

Le **jeudi 23 août 2018** : de 10h15 à 13h

Le **jeudi 20 septembre 2018** : de 10h15 à 13h.

La camionnette de l'association proposera au public ujhhd des objets de réemploi à la vente.

Plus de renseignements sur [www.leparchemin.org](http://www.leparchemin.org)



## FÉLICITATIONS AUX DEUX RÉCIPENDIAIRES, ÉLÈVES DE CM DU RPI PREIXAN-ROUFFIAC



Le 15/06 dernier, Gael BERTRAND (à gauche sur la photo), en classe de CM 1 et Jules ROUX, en classe de CM2, de l'école Preixan-Rouffiac, ont reçu le prix départemental d'expression écrite de la langue française, remis par M. Andrieu, le président de la section départementale de l'Aude de l'AMOPA, Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques, pour la Défense et l'Illustration de la Langue Française.

Le thème pour cette année était « La maison de mes rêves ».

En présence de la directrice de l'école, Mme Mascaraque, de leur maîtresse, Mme Vinel, qui les a inscrits au concours, de M. Mascaraque, maire de Rouffiac d'Aude, ainsi que des parents et de leurs camarades de classe, les deux élèves ont lu leur travail à haute et intelligible voix, ce qui a été apprécié par l'ensemble des personnes présentes.

Suite à cette lecture, le président ainsi que les membres du bureau leur ont remis un diplôme ainsi que leur prix, avec de chaleureuses félicitations.

Encore félicitations à ces deux auteurs en herbe !

## DES MATHÉMATICIENS, ÉCRIVAINS ET CINÉASTES EN HERBE

Mercredi 6 juin 2018, Louise Bertrand, Jules Roux et Ugo Rameau ont représenté leur classe à la finale du challenge calcul mental au collège Varsovie. Mention spéciale à Ugo qui a remporté le 3<sup>ème</sup> prix, catégorie CM2.

Vendredi 15 juin, Gaël Bertrand et Jules Roux ont été récompensés par les organisateurs du concours d'expression écrite de l'AMOPA pour leurs travaux sur « la maison de mes rêves ».

Du lundi 11 au mercredi 13 juin, toute la classe est partie à Port Leucate pour pêcher (étude de la flore et de la faune du littoral) et, surtout, réaliser des courts métrages.

Félicitations à tous pour leur implication dans ces projets pédagogiques qui donnent du sens aux apprentissages, Et maintenant, place aux vacances après cette année bien remplie !

## DEUX PREIXANAIS « SACRÉS CHAMPIONS »

Félicitations à Liam BONNERY (MJC 13) et Alexandre PLA (LIMOUX 13) pour leur titre de champion de France avec la sélection U14 du Comité de l'Aude de Rugby à XIII.

Après un match avec beaucoup d'engagement de la part des deux équipes, la sélection Cathare s'est imposée face à la sélection du Pays catalan sur le score de 10 à 2, sélection qui était invaincue depuis 11 ans.



## UN JOLI FINAL POUR L'ASCP

C'est avec une météo clémente que l'Association Sportive et Culturelle Preixanaise a pu clôturer le samedi 16 juin 2018, le travail de l'année écoulée.

L'après-midi, le concours de pétanque, les différents jeux de bois, jeux de cartes et ping-pong ont permis de patienter dans la bonne humeur jusqu'à l'apéritif servi sous le préau.



Le soir venu, devant les participants installés pour le repas dans la salle du foyer, le **président, Mr Daniel BERTRAND**, a présenté l'association, son but et les différents ateliers qui la composent.

Après le repas, la troupe de la comédie musicale a proposé une animation de chants qui a régalé autant les aînés que les plus jeunes. Le public s'est également investi en venant sur scène interpréter des morceaux choisis.

**Une belle journée conviviale !**



**Daniel, Elodie, Laetitia, Anaïs, Josiane, Coraline, et Sandrine**

LE COMITÉ DES FÊTES VOUS INFORME :

# PREIXAN EN FÊTE !!!

**Samedi 7 Juillet 2017**

A partir de 14h : Ballade en calèche pour tous  
18h à 23h : Jeux gonflables ouverts à tous  
19h00 : Apéritif tapas offert par le comité des fêtes aux habitants de Preixan animé par la Band'Anonyme  
20h30 : Repas  
22h30 : Soirée animée par **PODIUM**  
(Buvette sur place)

Enfant de 6 à 12 ans : **8 euros**

**MENU**

Salade variée  
Paella  
Fromage  
Glaces  
Café et blanquette

**16 euros**

Le comité des fêtes vous annonce que le tour de table se déroulera le **Dimanche 8 juillet à partir de 11h30!** On compte sur vous pour leur réserver le meilleur accueil possible !



*Pensez à amener vos  
couverts*

Inscriptions à l'épicerie jusqu'au mercredi 4 juillet 2018

## PREIXAN AVENIR PREND SES QUARTIERS D'ÉTÉ

Dernier numéro de Preixan Avenir avant la pause estivale ! **Retrouvez le prochain numéro de Preixan Avenir dans vos boîtes aux lettres, le vendredi 31 août 2018.**

### La rédaction

#### Direction de la publication :

Patricia DHUMEZ  
**Commission Info-Com**  
**Rédaction - Maquette**  
Josiane ARMERO  
Patricia DHUMEZ  
Magali DICK  
Véronique PLA  
Michel RIEUSSEC  
Jérôme VALINA

### À votre écoute

**Contacts :**  
[communication@preixan.com](mailto:communication@preixan.com)

Visite du site officiel :  
[www.preixan.com](http://www.preixan.com)

Soyez informés régulièrement des actualités de notre village en vous abonnant gratuitement à l'infolettre électronique de Preixan.

Pour cela, indiquer votre adresse de messagerie dans le formulaire d'inscription sur le site internet officiel de Preixan [www.preixan.com](http://www.preixan.com)

Besoin d'aide : [communication@preixan.com](mailto:communication@preixan.com)